



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 21/02/22.

Comité de pilotage Natura 2000 à Bort-les-Orgues,

Vendredi 11 février 2022, une trentaine de personnes se sont réunies dans la salle polyvalente de Bort-les-Orgues pour assister au comité de pilotage (COPIL) de deux sites Natura 2000 du territoire : Le site « ZPS Gorges de la Dordogne » et le site « ZSC Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène ».

Les COPILs permettent de présenter les différentes actions réalisées sur les sites Natura 2000, ainsi que d'expliquer la démarche Natura 2000 et les outils qui y sont associés. Ce temps d'échange regroupe les élus locaux et les différents acteurs et représentants des usagers du territoire et permet d'aborder diverses thématiques autour de la biodiversité.

En présence des secrétaires généraux des sous-préfectures d'Ussel et de Mauriac, étaient représentés notamment des élus appartenant aux communes des sites Natura 2000, des représentants des Chambres d'Agriculture, de l'Office Nationale des Forêts, du Centre Régionale de la Propriété Forestière ainsi que plusieurs autres invités dont la liste est fixée par arrêté préfectoral.

Ce COPIL était consacré à la fois au site des Gorges de la Dordogne (46 037 ha) désigné pour la préservation des oiseaux menacés le long de la Dordogne de Tauves à Argentat sur les départements de la Corrèze, du Puy-de-Dôme et du Cantal et au site des Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène (4 206 ha) désigné pour la préservation d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales qui s'étend de Champagnac à Mauriac dans le Cantal.

La journée s'est déroulée en deux temps. Le matin une réunion en salle a permis aux animateurs des sites d'aborder plusieurs sujets :

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71. 46. 23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

- Présenter les différents outils de communication et de sensibilisation mis en place comme les animations « grand public » et scolaires réalisées sur le site,
- Effectuer un retour sur les projets contractuels en cours permettant aux propriétaires privés ou aux collectivités de s'investir dans des actions concrètes de conservation ou de préservation de l'environnement comme la création d'îlot forestiers protégés durant 30 ans, la création de mares, la mise en place d'aménagement pour la faune, etc,
- Présenter les différents projets soumis à évaluation d'incidence qui se sont déroulés sur les zones (manifestation sportive, coupe forestière, projet de débroussaillage, mise en place d'antennes relais, etc.) ; en appuyant sur les préconisations apportées par les animateurs du site. L'objectif de la démarche d'évaluation d'incidence est de trouver des solutions afin de permettre la réalisation des projets, tout en limitant l'impact sur les espaces naturels et les espèces.

Dans un second temps, une présentation sur le site de Saint-Nazaire commentée par les animateurs de la LPO Auvergne a permis de faire découvrir aux habitants du territoire la faune, les habitats naturels et quelques paysages des Gorges de la Dordogne.

La présentation diffusée lors de cette réunion et le compte-rendu de celle-ci seront disponibles prochainement sur le site : <http://gorgesdeladordogne.n2000.fr>

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71. 46. 23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC